

FORUM DES VOYAGES 2021

Du 8 au 12 Novembre 2021

Nom : Prénom : N° d'Adhérent : | | | | | |

Nom : Prénom : Club :

Nb. de personnes Dont : Adulte(s) et Enfant(s) (moins de 12 ans) Première sortie : Non Oui

Adresse : Code Postal : Ville :

Tél. fixe : | | | | | | | | | | Portable : | | | | | | | | | |

Pour retour du contrat et confirmer votre inscription nous indiquer votre e-mail :

e-mail :@..... ou joindre une enveloppe timbrée à votre adresse.

Longueur C.C. : Hauteur : Poids : Double essieux : Oui Remorque : Oui Longueur totale :

Avez-vous un animal domestique : Oui Non

Arrivez les vides et les pleins faits. Respectez l'heure d'ouverture de la sortie.

	Prix / Pers.	Nb	Montant
*** Les voyages ou sorties sont établis conformément aux réglementations liées à l'Immatriculation Voyages de la FFACCC et au nouveau code du Tourisme.			
Forfait FORUM DES VOYAGES comprenant : Stationnement, frais de participation et entrée au Forum, apéritif de bienvenue du lundi 8/11/2021	30 €		
Option 1 : le 9/11/2021 : apéritif et repas du CCCRA, soirée dansante.	29 €		
Option 2 : le 11/11/2021 : dîner de gala de la FFACCC avec animation	40,00 €		
Option 3 : Prolongation au château de Sully (déplacement en bus, visite guidée et mâchon)	40,50 €		
Electricité par équipage du 8 au 12 novembre (Attestation à fournir pour raisons médicales)	9 €		
Non adhérent de la FFACCC (remboursé si adhésion FFACCC pendant le forum), par équipage	15 €		
TOTAL			

Bulletin à retourner
IMPÉRATIVEMENT
Avant le : 15 octobre 2021
Accompagné du règlement à l'ordre de la
FFACCC
Nb de CC mini : 120
Nb de CC maxi : 240
Inscriptions suivant l'ordre d'arrivée des bulletins et closes dès le nombre de CC maxi atteint.
Inscription et renseignements :
M. ou Mme. Christian MILLOT
18, rue Commanderie
38460 VILLEMORIEU
Portable : 06 80 10 29 41
e-mail : christian.millot3@wanadoo.fr

Nos amis les animaux sont les bienvenus dans la sortie, mais malheureusement ne sont pas admis dans les transports, restaurants, salles de réunions, visite, musée et tous lieux publics. Ils sont sous la responsabilité de leurs propriétaires

Compte-tenu de la durée de stationnement, la mise en route des groupes électrogènes sera acceptée de 9h30 à 11h30 et de 15h30 à 17h30

Ne sont pas inclus dans le prix : (les frais personnels, les frais de carburant, les repas et visites non mentionnés dans le programme, les pourboires, les assurances « annulation et rapatriement » etc.).

Je prends l'assurance (Retard, Annulation, Interruption) : Oui Non

Si **OUI**, Je fais, ce jour, mon affaire personnelle de sa souscription auprès de ma compagnie.

Je souscris, **au jour de la confirmation du séjour par l'organisateur et au plus tard dans les 5 jours suivant cette même date, (par internet) et règle directement la compagnie * en m'inscrivant sur leur site :**
[\(https://www.souscription.safebooking.com/ffacce/\)](https://www.souscription.safebooking.com/ffacce/)

* tarif : 2,6% du prix du voyage

Intolérances alimentaires :

Monsieur : NON OUI LESQUELLES :

Madame : NON OUI LESQUELLES :

Autres personnes : NON OUI LESQUELLES :

Je soussigné M ou Mme agissant pour moi-même et/ou pour le compte des personnes que j'inscris et n'ignore pas que ce voyage peut être cédé à un autre adhérent FFACCC moyennant un préavis de 8 jours et sous réserve du paiement de 15 € de frais par personne. Ma signature ci-dessous implique l'acceptation :

- Des conditions générales et particulières des conditions de vente, en page 64 de la présente revue du club (ainsi qu'en page définissant le programme de la sortie) dont j'ai pris connaissance en particulier en cas d'annulation sans remplaçant de trouvé par mes soins, je serai pénalisé comme suit : Plus de 30 jours avant le départ 20€, de 30 à 21 jours 10% du prix du séjour, 20 à 8 jours 50% du prix, de 7 à 2 jours 75% du prix, moins de 2 jours 100% du prix.
- Du programme défini pour cette sortie, ainsi que tout changement de ce programme à l'initiative de l'organisateur.
- L'adhésion au club organisateur en tant que membre de droit de droit du fait que j'adhère à un autre club de la FFACCC.
- Tous les participants à cette sortie évoluent sous couvert de leur assurance personnelle pour les dommages non couverts par l'assurance responsabilité civile de l'association ».

Association d'utilisateurs de camping-car régie par la loi du 1^{er} juillet 1901, déclarée en préfecture de l'Isère. Bénéficiaire de l'agrément tourisme de la FFACCC n°IMO75100284/ Assurance MACIF n° 15195976.

Le :
À :
Signature de l'adhérent

Retourner un double au participant

Le
À
..

Signature du Club : Nom Prénom du signataire